



Aidez-moi ! probleme carte de sejour !

Par **wissou**, le **11/11/2009** à **18:36**

Bonjour,

Voilà je me suis marié avec une femme de nationalité française dont j'ai pu obtenir la carte de séjour d'un an après une vie commune de trois mois. Je me suis bien intégré. J'ai pu avoir un contrat de travail de deux mois dont j'ai bien exercé. Après la rupture de mon contrat, je suis actuellement en formation. Ma femme a changé radicalement d'attitude envers moi: agressivité, menace...

Elle me menace de me substituer la carte !!

Je suis de bonne foi, j'étais fonctionnaire dans mon pays d'origine. J'avais une bonne situation. J'ai tout arrêté pour elle.

J'ai l'impression qu'elle s'est mariée avec moi juste pour partir de chez ses parents, avoir sa liberté. Je suis sans issue !

Aidez-moi SVP !

Quels sont mes droits ?

Par **chris_idv**, le **13/12/2009** à **20:29**

Bonjour,

Ce n'est pas votre épouse qui a le pouvoir de vous retirer votre titre de séjour, tout au moins directement.

Maintenant si votre épouse demande le divorce ou obtient du juge aux affaires familiales l'autorisation de vivre seule, il est certain que votre titre de séjour en qualité de conjoint de

français ne sera pas renouvelé.

Si, malheureusement pour vous, vous n'avez pas d'emploi vous ne pourrez pas non plus obtenir un titre de séjour à titre individuel et vous serez obligé de quitter le territoire français de vous même, ou vous serez expulsé.

Salutations,